

Siège social : 10, rue d'Ostwald 67200 STRASBOURG Administration : 1, Quai de la Flassmatt 67200 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 16 31 60 e-mail : accueil@cscmontagneverte.asso.fr

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION / D'ADHÉSION

Adhésion valable du 1er Septembre au 31 Août

Information de l'adhérent 20 /20						
Nom :		Prénc	om :			
Date de naissance :						
Sexe : Masculin □	Féminin □					
N°, rue :						
Code postal :		Ville				
Tél mobile :	mail :					
Type d'adhésion :	Famille	Individuelle	Jeune	Partenaire		
Participe aux activité	és du centre :	Oui N	on			
Je souhaite recevo	oir les information	is du CSC via la le	ettre du centre (u	ne fois par mois)		
Je n'autorise pas le person	nel à me photographier ou	u me filmer lors des manife	estations ou des activités	du centre socioculturel		
Je n'autorise pas l'utilisatio site internet,) du centre	- C	adre des communications	internes et externes (pla	quettes, lettre du centre,		
	Autres m	embres de la fai	mille			
NOM, Prénom	Date de naissance	Téléphone	Lien de parenté	Participe aux activités		

Fait à Le Signature



Le Centre: 10, rue d'Ostwald 67200 Strasbourg Les Bains: 1, Quai de la Flassmatt 67200 Strasbourg Les Tanneries: 305, route de Schirmeck 67200 Strasbourg e-mail: accueil@cscmontagneverte.asso.fr / tel. 03 88 16 31 60

## AUTORISATIONS SECTEURS ENFANCE-JEUNESSE 20..../20....

léga	aux de l'enfant :	responsables autorisons/n'autorisons es mesures nécessaires selon le tableau suivant.
	Autorisons	Le personnel à sortir mon enfant des locaux du centre socioculturel pour les sorties en groupe.
	N'autorisons pas	(Si non n'autorisé nous ne pourrons accepter votre enfant lors des sorties programmées)
	Autorisons	Le personnel à photographier ou filmer mon enfant dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'éducatif ou inhérent à la vie du
	N'autorisons pas	centre socioculturel.
	Autorisons N'autorisons pas	L'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre des communications internes et externes (plaquettes, lettre du centre, site internet,) du centre socioculturel.
	Autorisons N'autorisons pas	Mon enfant à rentrer seul après les activités (18h).
	Autorisons N'autorisons pas	Le personnel à administrer à mon enfant les éventuelles médications prescrites par un médecin et sur présentation de l'ordonnance.
	Autorisons N'autorisons pas	Le personnel à transporter ou faire transporter mon enfant dans les véhicules de l'association ou affrétés par celle-ci. (Si non n'autorisé nous ne pourrons accepter votre enfant lors des sorties programmées)

\*\*\*\*\*Tournez SVP\*\*\*\*\*

## Personnes autorisées à récupérer l'enfant

**Signatures** 

NOM	Prénom	Téléphone	Lien de parenté		
Parent interdit	t à récupérer l'enfant (	(joindre attestation du	tribunal)		
NOM	Prénom	Téléphone	Lien de parenté		
Mon enfant es	t-il en situation de ha	ndicap ? O	ui <b>N</b> on		
Si oui, percev	ez-vous l'AEEH ?	O	ui Non		
Etablissement scolaire : Classe :					
Régime alime	ntaire de mon enfant :	:			
Stan	dard Sans	s porc (Viande non hala	l) Végétarien		
Fait à			e		



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

20..../20....

1 – <b>ENFANT</b> NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
GARCON □ FILLE [	

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphtérie				Rubéole			
Tétanos				Haemophilus influenzae b			
Poliomyélite				Méningocoque C			
Coqueluche				Oreillons			
Hépatite B				Rougeole			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un tra	<b>aitement médical</b> penda	nt le séjour ? oui □	non □
Poids :	kg ; Taille :	cm (Informations ne	écessaires en cas d'urgence

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE	
oui non	oui non	oui non	oui non	oui non	
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS		
oui non	oui non	oui non	oui non		
ALLERGIES: ASTHME oui					

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)
INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.)
4 - <b>RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS</b> VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETCPRÉCISEZ.
L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?  NON OCCASIONNELLEMENT OUI
S'IL S'AGIT DUNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ? NON OUI
5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT  NOM PRÉNOM
ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR
Numéros de téléphone :  Mère : domicile : portable : travail :
Père : domicile : portable : travail :
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT
Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant , déclar exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.
N° de sécurité sociale :
Date : Signature :



Le Centre: 10, rue d'Ostwald 67200 Strasbourg Les Bains : 1, Quai de la Flassmatt 67200 Strasbourg Les Tanneries : 305, route de Schirmeck 67200 Strasbourg

e-mail: accueil@cscmontagneverte.asso.fr / tel. 03 88 16 31 60

## Grille tarifaire 2024-2025

## Accueil périscolaire du mercredi 2024/2025

Quotient familial	0 <b>–</b> 300 €	301 <b>–</b> 500 €	501 – 700 €	701 – 900 €	901 – 1100 €	1101 – 1500 €	1501 – 1900 €	1901 et +
Journée avec repas	10 €	12 €	14 €	16 €	18€	20€	30 €	40 €
2ème enfants	7,5€	9€	10,5€	12€	13,5€	15€	22,5€	30 €

#### Accueil de loisirs vacance forfait semaine 2024/2025

Quotient familial	0 <b>-</b> 300 €	301 <b>–</b> 500 €	501 – 700 €	701 – 900 €	901 – 1100 €	1101 – 1500 €	1501 – 1900 €	1901 et +
Journée avec repas	50€	60 €	70 €	80 €	100 €	120 €	150 €	170 €
2ème enfants	37,5€	45 €	52,5€	60€	75€	90 €	112,5 €	127,5€

Une réduction de 25 % de ces tarifs s'appliquent dès l'inscription d'un deuxième enfant de la même fratrie à la même journée ou à la même semaine.



Le Centre: 10, rue d'Ostwald 67200 Strasbourg Les Bains: 1, Quai de la Flassmatt 67200 Strasbourg Les Tanneries: 305, route de Schirmeck 67200 Strasbourg e-mail: accueil@cscmontagneverte.asso.fr / tel. 03 88 16 31 60

## Charte de fonctionnement des ACEM du secteur enfants du Centre socioculturel de la Montagne Verte

## I. Fonctionnement général

#### 1. Cadre des ACEM

#### a) Rôle éducatif

Un accueil collectif et éducatif de mineurs (ACEM) a pour objectif :

- D'être un lieu éducatif de détente et de découverte dans un nouvel environnement, complémentaire à la famille et à l'école ;
- De favoriser une expérience de vie collective et l'apprentissage de l'autonomie ;
- D'offrir l'occasion de pratiquer diverses activités

Au centre socioculturel de la Montagne Verte, les accueils de mineurs sont des espaces participant activement au développement de l'enfant, à la construction de dynamiques collectives favorisant le vivre-ensemble par l'entraide, la solidarité, le respect et l'implication. Nos objectifs principaux sont :

- 1. Permettre l'épanouissement des enfants.
- 2. Favoriser le respect, la tolérance et la citoyenneté.
- 3. Permettre le vivre ensemble et la laïcité.
- 4. Favoriser la solidarité et l'entraide

#### b) Relations parents / CSC : co-éducation

L'équipe d'animation et le coordinateur du secteur enfants sont disponibles pour répondre aux questions des parents lorsque les enfants sont recherchés lors des différents temps d'accueil.

En cas de difficultés, il est également possible de prendre rendez-vous auprès du coordinateur du secteur enfance-jeunesse au 1 quai de la Flassmatt.

Différents temps de rencontres et d'échanges ont lieu tout au long de l'année.

L'équipe d'animation se réserve également la possibilité de solliciter les parents en cas de difficultés.

#### 2. Mercredi

#### a) Horaires

Nous assurons l'accueil le matin à partir de 7h45 jusqu'à 9h. Afin de sensibiliser les enfants à l'importance du petit déjeuner, celui-ci sera offert aux enfants et parents qui le souhaitent de 8h00 à 8h45. Les activités démarreront à 9h.

Vous pourrez rechercher votre enfant à partir de 17h et ce jusqu'à 18h15.

Nous vous prions de respecter ces horaires pour notre organisation collective.

Aucun enfant ne pourra être récupéré avant 17h et nous nous réservons le droit de refuser votre enfant si celui-ci arrive après le début des activités (sauf condition exceptionnelle vue avant avec le coordinateur).

#### b) Repas

Les repas seront pris au CREPS, sauf exception liée à un projet spécifique. Nous nous rendons au CREPS à pied, il est important de munir votre enfant d'une tenue adaptée en

fonction de la météo (chapeau, casquette en été ou quand il y a du soleil, veste de pluie s'il pleut, gant, bonnet, manteau ou doudoune en hiver).

#### c) Affaire à amener

Il sera demandé à chaque enfant d'avoir avec lui lors de sa prise en charge chaque mercredi un petit sac à dos contenant :

- Une paire de chaussons (possibilité de la laisser sur place)
- Une gourde d'eau
- Des mouchoirs
- Un k-way/casquette en fonction de la météo

#### 3. Petites vacances scolaires

#### a) Horaires

Nous assurons l'accueil le matin à partir de 7h45 jusqu'à 9h. Les activités démarreront à 9h

Vous pourrez rechercher votre enfant à partir de 17h et ce jusqu'à 18h15.

Nous vous prions de respecter ces horaires pour notre organisation collective

Aucun enfant ne pourra être récupéré avant 17h et nous nous réservons le droit de refuser votre enfant si celui-ci arrive après le début des activités (sauf condition exceptionnelle vue avant avec le coordinateur).

#### b) Repas

Les repas seront pris au CREPS, sauf exception liée à un projet spécifique. Nous nous rendons au CREPS à pied, il est important de munir votre enfant d'une tenue adaptée en fonction de la météo (chapeau, casquette en été ou quand il y a du soleil, veste de pluie si il pleut, gant, bonnet, manteau ou doudoune en hiver).

#### c) Affaires à amener

Il sera demandé à chaque enfant d'avoir avec lui lors de sa prise en charge chaque jours un petit sac à dos contenant :

- Une paire de chaussons (possibilité de la laisser sur place)
- Une gourde d'eau
- Des mouchoirs
- Un k-way/casquette en fonction de la météo

#### II. Conditions d'accès

#### 1. Inscriptions

#### a) Adhésion

Pour inscrire votre enfant à l'un des accueils du secteur enfant, Il vous faut vous acquitter d'une adhésion à l'association. Celle-ci est valable du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours au 31 août de l'année civile suivante.

#### b) Inscription

L'inscription pour la rentrée se fait de deux manières différentes :

F

- Soit via notre site internet ou vous pourrez télécharger le dossier d'inscription et nous le renvoyer par mail avec les pièces justificatives à l'adresse : accueil@cscmontagneverte.asso.fr
- Soit directement au centre en retirant un dossier, en le remplissant et en le déposant au Centre, 10 rue d'Ostwald, accompagné des pièces justificatives.

#### ATTENTION: Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Si votre enfant ne fréquentait pas l'accueil de loisirs l'an dernier (première inscription), le coordinateur, M. RITT Vincent prendra contact avec vous afin de vous rencontrer.

#### c) Dossier

Chaque inscription donne lieu:

- Au règlement de l'adhésion annuelle au CSC.
- A la constitution d'un dossier d'inscription (Voir plus bas)
- A la définition précise des jours de présence de l'enfant.
- Au règlement immédiat de la prestation choisie.

Le dossier devra être composé de :

- La fiche d'adhésion et d'inscription 2024/2025
- La fiche d'autorisation 2024/2025
- La fiche sanitaire complété
- Photocopie du carnet de santé, les pages liées à la vaccination de l'enfant
- L'attestation de Quotient Familial de moins de 3 mois. En l'absence de ce justificatif le tarif le plus élevé sera appliquée.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile souscrite par les représentants légaux.
- Une photo d'identité de votre enfant (NOM et Prénom au dos de la photo)
- Cette charte dûment signée

#### d) Réservation et annulation

#### Mercredi

Les réservations pour les mercredis se font jusqu'au lundi midi de la même semaine. En cas d'absence, le remboursement ne sera effectué que pour raisons médicales et sur présentation d'un justificatif médical.

Délai d'annulation donnant lieu à remboursement sans justificatif : le mercredi précédent.

#### Petites vacances

Les réservations pour les petites vacances scolaires se feront suivant un planning qui vous sera communiqué.

L'annulation d'une réservation ouvrant droit à un remboursement ne se fait que pour les raisons suivantes : déménagement et raison médicale.

#### 2. Tarifs et modalités de paiement

Par souci d'accessibilité, les tarifs des différents accueils sont calculés en fonction du quotient familial. Le paiement se fait par chèque bancaire, par chèque CESU, par chèque ANCV, par carte bancaire ou en espèce. Possibilités d'échelonner le paiement en 3x par chèque bancaire.

#### 3. Exclusion

#### a) Absentéisme

Eu égard du nombre de place limitée, le CSC se réserve le droit de proposer la place de l'enfant à une autre famille en cas d'absences régulières et non justifiées. Un courrier émanent de la structure validera cette décision.

#### b) Comportement

Si le comportement de l'enfant va à l'encontre des règles établies et à l'encontre des valeurs portées par le CSC, l'association se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant de l'Accueil Collectif de Mineurs. Avant toute exclusion, des rencontres et entretiens auront été entreprises entre le coordinateur, la famille et l'enfant. Un courrier émanant de la structure validera cette décision.

#### c) Retard

En cas de retard des parents ou de la personne en charge de récupérer l'enfant, le CSC se réserve le droit de sanctionner financièrement ces retards (5€ le quart d'heure supplémentaire, due dès la 1ère minute de retard).

Si ces retards sont réguliers, le CSC se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant de l'accueil périscolaire.

#### d) Non-paiement

En cas de non-paiement, le CSC se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant de l'accueil

## III. Responsabilité et assurance

#### 1. Vol

Le CSC décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des effets personnels de l'enfant.

Nous vous demandons ainsi de marquer les affaires de votre enfant et de veiller à ce qu'il n'apporte pas d'effets de valeurs au CSC (portable, tablette, ...)

#### 2. Assurance responsabilité civile

La souscription par les parents ou le représentant légal d'une assurance responsabilité civile en cours de validité et couvrant la responsabilité civile individuelle de l'enfant est obligatoire. Une copie de l'attestation est à fournir lors de l'inscription.

### IV. Santé

#### 1. Hygiène alimentaire

#### a) Petit déjeuner du mercredi

Dans le cadre de son projet, le CSC propose le mercredi, aux enfants et parents de l'accueil de loisirs un petit déjeuner. Les enfants pourront, quand ils arrivent (avant 8h45) prendre un

petit déjeuner qui sera composé de lait avec céréale ou chocolat chaud avec accompagnement et jus d'orange. Un moment convivial sera aussi organisé avec les parents qui souhaitent prendre un café et discuter avec l'équipe pédagogique sur ce temps-là. Le petit déjeuner du mercredi matin remplace le gouter du matin.

#### b) Repas

Les repas seront fournis et pris au CREPS les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. Le CSC se réserve le droit de faire appel à un autre prestataire en fonction de l'organisation (sortie par exemple) et en informera les parents préalablement.

Le régime et les particularismes alimentaires seront pris en compte autant que faire se peut dans la limite de la dimension laïque de l'association. Ces particularités doivent être signalées au CSC lors de l'inscription et seront transmis au CREPS.

#### c) Goûter

Afin de lutter contre la mal nutrition, il n'y aura plus de temps de gouter le matin. Celui de 16h sera pris en charge par le CSC.

#### d) Allergie + intolérance alimentaire

En cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire veuillez en aviser le CSC lors de l'inscription et de fournir à cet effet un certificat médical ou le protocole d'accueil individualisé (PAI) mis en place avec l'établissement scolaire.

#### 2. Enfants malades

Si votre enfant présente des signes ou symptômes évoquant une possible maladie (fièvre, fatigue, rhinite, toux...) nous vous invitons à garder votre enfant à la maison, au calme, pour qu'il puisse se reposer et se rétablir au plus vite. Nous vous rappelons que vous pouvez vous faire rembourser ou bénéficier d'un avoir sur présentation d'un certificat médical.

#### 3. Suivi médical

Lors de l'inscription de l'enfant les parents renseignent sur la fiche sanitaire les informations relatives à la santé de l'enfant et aux personnes à contacter en cas d'urgence.

Un membre de l'équipe d'animation, placé sous l'autorité du directeur, sera chargé du suivi sanitaire. Il tient également un registre des soins.

#### 4. Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale. Lorsqu'un enfant suit un traitement, son responsable légal doit fournir l'ordonnance avec les médicaments qui doivent être marqués au nom de l'enfant.

Le Coordinateur Enfance-Jeunesse Vincent RITT 06.45.72.23.41 v.ritt@cscmontagneverte.asso.fr

## Signature charte 20..../20....

Je certifie avoir lu la présente charte et l'accepter pleinement pour l'inscription de mon enfant aux différents accueils du secteur enfants.

Date :	Nom et prénom du responsable légal :
	Nom et prénom de l'enfant :
	Signature du responsable Légal :